

MÉMO-CABINE TRACTEUR

Distances de Sécurité - Lutte Obligatoire Flavescence Dorée



Habitations & Riverains (DSR)

3 MÈTRES MINIMUM

Règle : Dérogation exceptionnelle liée à la lutte obligatoire.

Conditions : Utilisation de **buses anti-dérive homologuées** obligatoire.

⚠ Attention : Les produits **CMR/PE (incompressibles)** restent à 20 mètres.



Cours d'eau & Points d'eau (ZNT)

AUCUNE DÉROGATION TOTALE

Règle : Vous devez appliquer la ZNT inscrite sur l'étiquette du produit (souvent 5m, 20m, ou 50m).

Réduction possible à 5 MÈTRES MINIMUM si (et seulement si) :

1. Présence d'une bande enherbée de 5 mètres de large le long du point d'eau.
2. Utilisation de **buses anti-dérive homologuées**.

🛑 INTERDICTION STRICTE DE TRAITER À MOINS DE 5 MÈTRES DE L'EAU.